

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 09.09.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 09.09.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: weber 3000 rapid-flex

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP006290

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / du mélange Colle à carrelage

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Saint-Gobain Weber AG

Täferstrasse 11b

CH - 5405 Baden-Dättwil

Phone:+41(0) 56 484 24 24

e-mail: sds.ch@saint-gobain.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (info@toxinfo.ch),

En cas d'urgence : tél.145 (seulement en Suisse) ou +41 44 251 51 51 (depuis l'étranger)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Les résultats de tests sur des animaux ont montré que les mélanges à base de ciment contenant plus de 1% de ciment provoquent une irritation grave de la peau et des lésions oculaires graves, de sorte que le classement de ces mélanges H315 et H318 n'est pas basé sur le calcul des ingrédients ou le pH dans ce cas.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 09.09.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 09.09.2025

Nom du produit: weber 3000 rapid-flex

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

ciment Portland, gris
sable de quartz (SiO₂, quartz alvéolaire)
Burnt Oil Shale (BOS)
Poussières de four, ciment Portland

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P261 Éviter de respirer les poussières.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Mélangé avec de l'eau ou en contact avec l'humidité, le produit présente un pH alcalin élevé qui peut provoquer une irritation cutanée ou oculaire. En raison de l'alcalinité, un contact prolongé avec la peau peut constituer un risque pour la santé.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 554-13-2 carbonate de lithium

Liste III

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

Description : Mortier prêt avec du ciment Portland

(suite page 3)

CH2

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 09.09.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 09.09.2025

Nom du produit: weber 3000 rapid-flex

(suite de la page 2)

Composants dangereux :

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	sable de quartz substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	50-75%
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	ciment Portland, gris ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH203 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 1 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 1 %	10-25%
CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	sable de quartz (SiO ₂ , quartz alvéolaire) ☠ STOT RE 1, H372	2-5%
CAS: 7778-18-9 EINECS: 231-900-3 Reg.nr.: 01-2119444918-26-xxxx	sulfate de calcium, naturel substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	2-5%
CAS: 93685-99-5 EINECS: 297-648-1 Reg.nr.: 01-2119703178-42-xxxx	Burnt Oil Shale (BOS) ☠ STOT RE 2, H373; ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ STOT SE 3, H335	1-2%
CAS: 68475-76-3 EINECS: 270-659-9 Reg.nr.: 01-2119486767-17-xxxx	Poussières de four, ciment Portland ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	1-2%
CAS: 554-13-2 EINECS: 209-062-5 Reg.nr.: 01-2119516034-53-xxxx	carbonate de lithium ☠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	0,1-1%

SVHC néant

Indications complémentaires :

Le mélange présente une faible teneur en chromate conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 dans le délai de conservation du produit, de sorte que l'identification avec H317 ne s'applique pas, lorsque l'emballage n'a pas été ouvert entre-temps.

Cette silice cristalline contient entre 1 et 10% de quartz alvéolaire.

Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation : Apporter de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau.

Enlever les gants, les vêtements, les chaussures, etc. contaminés. Laver soigneusement les vêtements, les chaussures, les montres, les bijoux, etc. avant de les réutiliser.

(suite page 4)

CH2

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 09.09.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 09.09.2025

Nom du produit: weber 3000 rapid-flex

(suite de la page 3)

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin et lui présenter cette fiche de données.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

En cas de contact avec les yeux, les poussières du produit (sec ou humide) peuvent entraîner des irritations ou de graves blessures qui peuvent être irréversibles, ainsi que des irritations en cas de contact prolongé avec la peau humide (en raison de la sueur ou de l'humidité).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Mettre en oeuvre des mesures d'extinction de l'incendie adaptées à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Utiliser des méthodes adaptées aux conditions environnantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière

Assurer une aération suffisante.

Porter un vêtement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, les canalisations ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Assurer une aération suffisante.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garder les récipients/emballages hermétiquement fermés.

Eviter la formation de poussière.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 09.09.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 09.09.2025

Nom du produit: weber 3000 rapid-flex

(suite de la page 4)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker uniquement dans le récipient d'origine non ouvert.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Classe de stockage : LGK (according to VCI concept): 13 - Non flammable solids

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL		
CAS: 65997-16-2 Cement, alumina, chemicals		
Inhalatoire	Derived No Effect Level	2,5 mg/m ³ (worker systemic long term value) 5 mg/m ³ (worker systemic short term value)
CAS: 7778-18-9 sulfate de calcium, naturel		
Oral	Derived No Effect Level	1,52 mg/kgxday (consumer systemic long term value) 11,4 mg/kgxday (consumer systemic short term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	21,17 mg/m ³ (worker systemic long term value) 5.082 mg/m ³ (worker systemic short term value) 5,29 mg/m ³ (consumer systemic long term value) 3.811 mg/m ³ (consumer systemic short term value)
CAS: 93685-99-5 Burnt Oil Shale (BOS)		
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,233 mg/m ³ (worker local long term value) 0,233 mg/m ³ (consumer local short term value)
CAS: 68475-76-3 Poussières de four, ciment Portland		
Inhalatoire	Derived No Effect Level	4 mg/m ³ (worker local short term value) 0,84 mg/m ³ (worker local long term value) 0,84 mg/m ³ (consumer local long term value) 4 mg/m ³ (consumer local short term value)
CAS: 554-13-2 carbonate de lithium		
Oral	Derived No Effect Level	0,38 mg/kgxday (consumer systemic long term value) 1,14 mg/kgxday (consumer systemic short term value)
Dermique	Derived No Effect Level	8,75 mg/kgxday (worker systemic long term value) 3,75 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	1 mg/m ³ (worker systemic long term value) 0,56 mg/m ³ (consumer systemic long term value)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 09.09.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 09.09.2025

Nom du produit: weber 3000 rapid-flex

(suite de la page 5)

PNEC	
CAS: 65997-16-2 Cement, alumina, chemicals	
Predicted No-Effect Concentration	260 mg/l (fresh water rating factor)
CAS: 68475-76-3 Poussières de four, ciment Portland	
Predicted No-Effect Concentration	5 mg/kgxdwt (earth rating factor)
Predicted No-Effect Concentration	0,028 mg/l (sea water rating factor)
	0,282 mg/l (fresh water rating factor)
CAS: 554-13-2 carbonate de lithium	
Predicted No-Effect Concentration	44,11 mg/kgxdwt (earth rating factor)
Predicted No-Effect Concentration	0,9 mg/l (sea water rating factor)
	9 mg/l (fresh water rating factor)
No CAS Désignation de la substance % Type	
Valeur Unité	
CAS: 14808-60-7 sable de quartz	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 0,15 a mg/m ³ P C1a SSc;
CAS: 65997-15-1 ciment Portland, gris	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m ³ S;Staub
CAS: 14808-60-7 sable de quartz (SiO₂, quartz alvéolaire)	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 0,15 a mg/m ³ P C1a SSc;
CAS: 7778-18-9 sulfate de calcium, naturel	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 3 a mg/m ³ SSc;
CAS: 554-13-2 carbonate de lithium	
VME (Suisse)	Valeur à court terme: 0,2 e mg/m ³ Valeur à long terme: 0,2 e mg/m ³ SSc;als Li

Valeurs limites d' exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

Valeurs limites générales pour les poussières (non classées par ailleurs) à compter du 01/07/2023 (Décret 2021-1763):

Poussières totales inhalables : 4,0 mg/m³

Poussières alvéolaires : 0,9 mg/m³

Poussière quartz alvéolaire (dioxyde de silicium cristallin): 0,1 mg/m³

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fiche de données de sécurité.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 09.09.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 09.09.2025

Nom du produit: weber 3000 rapid-flex

(suite de la page 6)

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.

Protection respiratoire :

Filtre respiratoire court terme :

Filtre P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire;

en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil respiratoire autonome.

Protection des mains :

Gants de protection.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / au mélange.

Matériau des gants

Gants de coton imprégnés avec du nitrile (conforme à la norme EN 374-1)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est un mélange composé de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.****État physique**

solide

Couleur :

selon spécifications du produit

Odeur :

non caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point de fusion :

non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

non déterminé

Inflammabilité

Le produit n'est pas inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion**inférieure :**

Non déterminé.

supérieure :

Non déterminé.

Point d'éclair

non applicable

Température d'inflammation :

Non déterminé.

Température de décomposition :

Non déterminé.

pH

alcalin

Dans l'eau

Viscosité :**Viscosité cinématique**

Non applicable.

dynamique :

Non applicable.

(suite page 8)

-CH2-

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 09.09.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 09.09.2025

Nom du produit: weber 3000 rapid-flex

(suite de la page 7)

Solubilité

l'eau : miscible
Durcit en cas de contact avec de l'eau.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

Pression de vapeur : Non applicable.

Densité et/ou densité relative

Densité : Non applicable.
non déterminé

Densité relative. Non déterminé.

Densité de vapeur: Non applicable.

Caractéristiques des particules Voir point 3.

9.2 Autres informations

Aucune.

Aspect:

Forme : poudre

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Changement d'état

Point/l'intervalle de ramollissement

Propriétés comburantes Non déterminé.

Vitesse d'évaporation. Non applicable.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant

Gaz inflammables néant

Aérosols néant

Gaz comburants néant

Gaz sous pression néant

Liquides inflammables néant

Matières solides inflammables néant

Substances et mélanges autoréactifs néant

Liquides pyrophoriques néant

Matières solides pyrophoriques néant

Matières et mélanges auto-échauffants néant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

Liquides comburants néant

Matières solides comburantes néant

Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

Explosibles désensibilisés néant

CH2

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 09.09.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 09.09.2025

Nom du produit: weber 3000 rapid-flex

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux acides

10.4 Conditions à éviter

Eviter que l'eau ou l'humidité n'entre en contact avec le produit lors du stockage (le produit réagit avec l'humidité et durcit).

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
CAS: 65997-15-1 ciment Portland, gris			
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)	
CAS: 65997-16-2 Cement, alumina, chemicals			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
CAS: 7778-18-9 sulfate de calcium, naturel			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
CAS: 93685-99-5 Burnt Oil Shale (BOS)			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
CAS: 68475-76-3 Poussières de four, ciment Portland			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
Inhalatoire	LC50/4 h	6,04 mg/l (Rat)	
CAS: 554-13-2 carbonate de lithium			
Oral	LD50	525-723 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	3.000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 h	>2 mg/l (Rat)	

Effet primaire d'irritation :
de la peau :

Provoque une irritation cutanée.

des yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 09.09.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 09.09.2025

Nom du produit: weber 3000 rapid-flex

(suite de la page 9)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 554-13-2 carbonate de lithium	Liste III
--------------------------------------	-----------

Listes de l'UE des Perturbateurs Endocriniens : Liste I des perturbateurs endocriniens identifiés dans l'UE, Liste II des substances en cours d'évaluation dans l'UE, Liste III des perturbateurs endocriniens dans certains pays de l'UE

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Type d'essai/Concentration effective/Méthode/Evaluation

CAS: 65997-16-2 Cement, alumina, chemicals

LC50/96h	100 mg/l (poisson)
EC50/24h	6,4 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/48h	5,4 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/72h	3,6 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (72h)	2,6 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (48h)	3,4 mg/l (aquatic invertebrates)

CAS: 7778-18-9 sulfate de calcium, naturel

LC50/48h	79-1.970 mg/l (aquatic invertebrates)
LC50/96h	79-2.980 mg/l (poisson)
EC50/72h	>79 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)

CAS: 93685-99-5 Burnt Oil Shale (BOS)

LC50/96h	>100 mg/l (poisson)
EC50/48h	>100 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	82,7 mg/l (algue)
NOEC (72h)	3,2 mg/l (algue)
NOEC (96h)	≥100 mg/l (poisson)
NOEC (21d)	1 mg/l (Daphnia magna)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 09.09.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 09.09.2025

Nom du produit: weber 3000 rapid-flex

(suite de la page 10)

CAS: 68475-76-3 Poussières de four, ciment Portland

EC50/72h	22,4-28,2 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (96h)	11,1 mg/l (poisson)
NOEC (48h)	100 mg/l (aquatic invertebrates)
EC 10	10,3 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
	425 mg/l (microorganisms)

CAS: 554-13-2 carbonate de lithium

LC50/96h	30,3 mg/l (poisson)
EC50/48h	33,2 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/72h	400 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (72h)	50 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (21d)	9 mg/l (aquatic invertebrates)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

Remarque :

Le produit contient des substances qui provoquent de fortes turbidités dans les eaux.

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

Comportement dans les stations d'épuration:
Type d'essai Concentration effective Méthode Evaluation
CAS: 65997-16-2 Cement, alumina, chemicals

EC 50 (3h)	1.000 mg/l (microorganisms)
------------	-----------------------------

CAS: 7778-18-9 sulfate de calcium, naturel

EC 50 (3h)	>1.000 mg/l (microorganisms)
------------	------------------------------

CAS: 93685-99-5 Burnt Oil Shale (BOS)

EC 50 (3h)	>1.000 mg/l (Activated sludge)
------------	--------------------------------

CAS: 68475-76-3 Poussières de four, ciment Portland

EC 50 (3h)	596-743 mg/l (microorganisms)
------------	-------------------------------

CAS: 554-13-2 carbonate de lithium

EC 50 (3h)	180,8 mg/l (microorganisms)
------------	-----------------------------

Autres indications écologiques :
Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

CH2

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 09.09.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 09.09.2025

Nom du produit: weber 3000 rapid-flex

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Ce produit durcit 5 à 6 heures après l'adjonction d'eau et peut être ensuite éliminé sous forme de gravats.

Catalogue européen des déchets

10 13 11	déchets provenant de la fabrication de matériaux composites à base de ciment autres que ceux visés aux rubriques 10 13 09 et 10 13 10
10 13 14	déchets et boues de béton

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Eliminer conformément aux réglementations locales/nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA
Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (Liste des substances candidates, annexes XIV et XVII)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 09.09.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 09.09.2025

Nom du produit: weber 3000 rapid-flex

(suite de la page 12)

Règlement (CE) 2020/878 (modifiant l'annexe II de REACH relative à la compilation des fiches de données de sécurité)

Autres réglementations

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115)

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables sont respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Les jeunes qui disposent d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) peuvent, dans le cadre du métier appris, exécuter les travaux dangereux nécessitant l'emploi de ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Dispositions nationales :

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim RS 814.81)

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 cf. Rubrique 2

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est listé.

REGLEMENT (UE) 2017/852 sur le mercure (annexe I)

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

La mise sur le marché et l'utilisation du ciment sont soumises à une restriction concernant la teneur en Cr(VI) soluble (REACH Annexe XVII, Entrée no 47, Composés du chrome VI)

Restriction: 47

Règlement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est listé.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est listé.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est listé.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est listé.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Aucun des composants n'est listé.

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 09.09.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 09.09.2025

Nom du produit: weber 3000 rapid-flex

(suite de la page 13)

Prescriptions nationales :

Classement des liquides pouvant polluer les eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

La liste des mentions de danger ci-dessous est le texte intégral des mentions de danger mentionnées dans cette fiche de données de sécurité (en particulier dans la section 3) et est communiquée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, et aux amendements suivants (règlement (UE) 2020/878). Les mentions indiquées ici ne se réfèrent pas au produit lui-même, mais aux ingrédients individuels contenus dans le produit, et sont fournies à titre d'information.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH203 Contient du chrome (VI). Peut produire une réaction allergique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Skin irritation 2, H315. based on cement based mixtures in-vitro test results
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Eye damage 1, H318. based on cement based mixtures in-vitro test results
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	STOT SE 3, H335. calculation based on the components
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Méthode de calcul

Service établissant la fiche technique de sécurité: Department research & development

Contact : Isabelle Kazandjian Phone: 0041 (0)79 382 51 09

Numéro de la version précédente: 8

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 09.09.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 09.09.2025

Nom du produit: weber 3000 rapid-flex

(suite de la page 14)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL : dose dérivée sans effet (REACH)
PNEC : concentration prédite sans effet (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.

CH2